Voir ce courriel dans votre navigateur

consignaction
Association québécoise de récupération des contenants de boissons AQRCB

RAPPEL DE L'OBLIGATION DES ÉCSP AU 1ER MARS 2025 ET OUTILS UTILES

INFOLETTRE ÉCSP - FÉVRIER 2025

Chers partenaires,

À partir du 1er mars 2025, les ÉCSP (établissement de consommation sur place) ayant une capacité d'accueil d'au moins 20 personnes à la fois ou dont la prestation de services comporte la fourniture de repas ou de repas légers à **au moins 20 personnes à la fois** aura l'obligation de s'inscrire sur le portail de l'AQRCB.
L'inscription sur le portail de l'AQRCB permet également aux ÉCSP d'obtenir un service de collecte gratuite. Certaines conditions s'appliquent.

Nous tenons à remercier les ÉCSP présents lors de notre webinaire du 18 février dernier. Si vous souhaitez voir le contenu de ce webinaire, nous avons déposé la présentation sur notre site internet par ce lien :

- Présentation du webinaire

Nous souhaitons vous rappeler que plusieurs ressources sont mises à votre disposition sur notre site web comme :

- Le guide ÉCSP et l'entente ÉCSP, documents essentiels pour vous accompagner dans l'instauration de bonnes pratiques.
- La boîte à outils contenant de l'affichage, un aide-mémoire et autres.
- La foire aux questions (FAQ), où vous trouverez des réponses aux interrogations les plus fréquentes.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous à ecsp@consignaction.ca .

Cordialement,
L'équipe de l'AQRCB/Consignaction

Inscrivez vous à notre infolettre :
Si vous ne l'êtes pas déjà, nous vous invitons à vous inscrire à notre infolettre AQRCB/Consignaction. Afin de ne rien manquer sur les changements et les nouvelles concernant le système de consigne modernisé.

Copyright © 2025 Consignaction,Tous droits réservés.